

## Hôtel de Ville

B.P. 20931

66931 Perpignan Cedex

Tél. 04 68 66 30 66

## Fonctionnement de l'assemblée

Tél. 04 68 66 31 30

Fax : 04 68 66 33 14

gestion-assemblee@mairie-perpignan.com

## VILLE DE PERPIGNAN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille quatorze et le dix-huit décembre à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le douze décembre s'est réuni en salle ARAGO, sous la présidence de M. Jean-Marc PUJOL, Maire

assisté de M. GRAU Romain, Mme BRUZI Chantal, M. PARRAT Pierre, Mme BEAUFILS Nathalie, M. AMIEL Olivier, Mme DAHINE Fatima, M. PINELL Michel, Mme PAGES Danièle, M. PULY-BELLI Richard, Mme DE NOELL-MARCHESAN Isabelle, M. IAOUADAN Mohamed, Mme GOMBERT Chantal, M. GEBHART Alain, Mme SIMON-NICAISE Suzy, M. BARBE Pierre-Olivier, Mme ANGLADE Joëlle, M. RUEL Stéphane, Mmes FERRIERE-SIRERE Caroline, MOULENAT Christine, Adjoint.

**ETAIENT PRESENTS** : M. ZIDANI Marcel, Mmes AMOUROUX Nicole, FABRE Michèle, M. CALVO Jean-Joseph, Mme ENRIQUE Francine, M. SCHEMLA Dominique, Mmes CABANAS Josiane, PUIGGALI Brigitte, SANCHEZ-SCHMID Marie-Thérèse, MM. HENRIC Jean-Michel, LAMOTHE Bernard, SALES Olivier, GAUZE Laurent, Mme BARRE Virginie, MM. PONS Charles, GUIZARD Yves, Mmes BRUNET Annabelle, POLONI Christelle, M. FLORIDO Jérôme, Mme COMMES Carine, M. REQUESENS Nicolas, Mme RAPPELIN Anne-Marie, MM. LEMAIRE Bruno, PINGET Jean-Claude, Mmes COSTA-FESENBECK Marie-Thérèse, FONT Clotilde, M. BELLEBOU Mohamed, Mmes PUJOL Catherine, MIZERA-FUENTES Claudine, MM. ALIOT Louis, BAUDRY Xavier, Mme MARCHAND Bénédicte, M. BOLO Alexandre, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme AURIOL-VIAL Véronique donne pouvoir à Mme SANCHEZ-SCHMID Marie-Thérèse, M. LAFONTAINE Brice donne pouvoir à Mme BARRE Virginie.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Nicolas REQUESENS, Conseiller Municipal

## 2014 - 346 - FINANCES - TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX 2015 - Tarifs des services publics municipaux

M. Romain GRAU expose

Mes chers collègues,

La ville de Perpignan gère de nombreux services en particulier dans les domaines culturels, sportifs, sociaux ou éducatifs. Certains de ces services publics font l'objet d'une tarification qui est votée chaque année par le Conseil Municipal.

Les tarifs proposés pour l'année 2015, sont identiques à ceux de 2014 pour la plupart, d'autres font l'objet d'un réajustement pour tenir compte de l'inflation.

Les tarifs indiqués dans le fascicule joint, seront applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En conséquence, je vous propose :



1) D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux, indiqués dans le fascicule joint en annexe.

Où cet exposé,  
Le Conseil Municipal adopte.

**A L'UNANIMITE**

=====

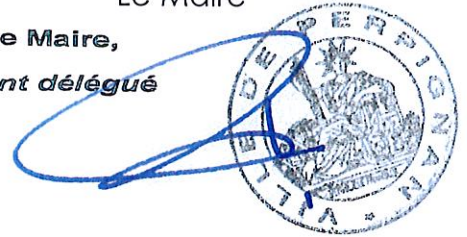
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

**AFFICHÉ LE : 22 DEC. 2014**

Le Maire

**Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué**



M. Romain GRAU

2014  
PREPPO